

UNITES D'ACCUEIL

Je rappelle qu'en tant que membres de l'ASCET nous avons tous la possibilité de réserver des unités d'accueil disponibles dans toute la France et même en outre-mer. Cela peut être des appartements, des maisons, des phares, des mobil-homes, des caravanes...

Pour connaître ces unités d'accueil, il suffit d'aller sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion* –

Nota : être à jour de sa cotisation – préciser son nom et prénom tels que sur sa carte ascet + n° de carte - puis vous choisissez la rubrique «unités d'accueil de toute la France» et en fonction du département souhaité des fiches s'affichent avec tous les renseignements. Il en existe environ 300 qui se situent en ville, à la mer, à la montagne, à la campagne, 2 à Paris et 10 en Outre-mer.

Depuis l'été 2011, les demandes se font via internet (OSC@R). Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès des ASCE concernées.

En 2012, 35 demandes d'unités d'accueil ont été saisies dont 8 ont été attribuées.

SEJOURS GRATUITS

Demandes :

Des séjours gratuits sont offerts chaque année à des agents ayant un faible revenu (jusqu'en 2012, « être non imposable » était la condition première) lors des vacances de printemps ou d'été. Certaines ASCET offrent des «semaines» de séjour dans des unités d'accueil qu'elles possèdent, d'autres ASCET achètent des «semaines» à d'autres départements pour les offrir et d'autres comme l'ASCET 82 achètent des «semaines» dans leur département à des organismes privés.

Toutes ces possibilités sont centralisées par la FNASCE qui les distribuent au regard des dossiers de «demande de séjours gratuits» envoyées par les sections Entraide des ASCET.

Localement, nous regroupons les dossiers de demandes et faisons des propositions à la FNASCE suivant un ordre de priorité établi en relation avec l'assistante sociale.

En 2012, nous avons eu :

*** 2 demandes de séjour gratuit pour le printemps:**

1 famille a eu un séjour attribué à Rivedoux sur l'Ile de Ré

*** 3 demandes de séjour gratuit pour l'été : 2 familles ont eu un séjour attribué**

- 1 famille a retenu le séjour à Rivedoux sur l'Ile de Ré
- la deuxième famille a refusé le séjour pour des raisons d'indisponibilité

Offre :

En 2012, nous avons offert **1 semaine d'été** dans un gîte au bord du lac de Monclar de Quercy.

Nous avons choisi 1 semaine de juillet : du 21/07/12 au 28/07/2012. **Son prix : 315 €.**

Une famille de 5 personnes de la région du Puy en Velay en a bénéficié.

Par écrit, nous avons pu savoir que la famille avait apprécié son séjour en Tarn-et-Garonne, soleil et chaleur au rendez-vous, bon accueil sur site et belle région. Ce qui nous a encouragé à renouveler notre offre sur le même site.

Saison « Retraités »:

Depuis mars 2011, la FNASCE offre aux retraités, dans les mêmes conditions que ci-dessus, une semaine de séjour gratuit dans des unités d'accueil, dans la période du 30 avril au 4 juillet inclus et du 27 août au 17 octobre inclus ..

Sur le site de la fnascee, une saison spécifique « retraités » a été enregistrée. Se rendre sur :

Fnasce.org/Entraide/aides familiales sur dossier/demande de séjour gratuit pour retraités

Il n'y a pas de date limite de réception des demandes.

AIDE AU TRANSPORT/SEJOUR GRATUIT

Aucune aide au transport a été sollicitée.

ARBRE DE NOEL

Cette année, c'est le mercredi 19 décembre 2012 que notre Père Noël arrivé à pas feutrés depuis l'antarctique, a décidé de faire sa distribution de jouets. C'est toujours, au théâtre municipal de MONTAUBAN que les enfants ont profité du spectacle de l'arbre de Noël.

Cet arbre de Noël a été organisé conjointement par l'ASCET 82, l'ASMA (association sportive du ministère de l'agriculture) et l'association de la DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations).

Pour l'ASCET, l'achat de jouets a concerné **104 enfants** pour un montant de **2 406 €** (cela correspond à une moyenne de **23,15 €** par enfant).

Le ministère nous a subventionnés pour l'achat des jouets : **2 280 €** (cette subvention est de **40 €** par enfant et a concerné **57** enfants recensés par GESPER- logiciel de gestion du personnel).

L'achat des goûters (115) s'élève à **320 €** (cela correspond à une moyenne de **2,785 €** par goûter).

Cette année pour la première fois, un goûter (jus de fruits, gâteaux secs) a été offert en partenariat CLAS/ASCET82 aux parents, grand-parents présents à l'arbre de Noël, pour partager un moment de convivialité inter-génération (112 €). Ce goûter a recueilli un très fort succès.

AIDE AU SEJOUR ENFANTS

En 2012, l'ASCE du Gers a organisé pour la région un week-end à Saint Cyprien (66) :

« ENVIRONNEMENT » avec initiation au catamaran et découverte de l'espace naturel des lagunes de Peyriac sur mer, pour les enfants de 8 à 17 ans.

Aucun enfant du 82 n'y a participé.

ACCUEIL

Pas de participation à des « pots » d'accueil « nouveaux arrivants » en 2012.

CARTE CEZAM

L'ASCET a participé financièrement pour 31 familles (titulaires et ayant droits) pour une valeur de **68 €** - aide ASCET82 : 1,8€/titulaire – 1€/ayant droit

CANTINE

Grâce à l'ASCET 82, les agents ne dépassant pas l'indice 466 ont pu bénéficier du remboursement de la subvention ministérielle du ticket-repas, fixée à **1,17 € pour 2012**.

Le nombre de repas subventionnés dont le paiement a été acheminé par l'ASCET est de **1 465**.

Cela concerne les restaurants du Centre Hospitalier de MONTAUBAN pour : **1 150** repas, du Lycée Jean de Prades de CASTELSARRASIN pour : **315** repas.

SECOURS

L'ASCET 82 offre la possibilité aux agents momentanément dans le besoin de percevoir un secours à titre de prêt sans intérêt. Toutefois, ces aides restent limitées en montant, compte-tenu des possibilités réduites de l'association.

En 2012, aucun prêt n'a été demandé.

PRETS

Des conventions de prêt existent entre l'ASCET 82 et des organisations bancaires (Crédit Mutuel, Banque Populaire). Elles permettent aux adhérents de faire des emprunts à un taux intéressant avec des conditions assez souples.

AIDE EXCEPTIONNELLE/SINISTRES

L'ASCET 82 prévoit chaque année une somme qui correspond, en fait, au «0.5 €/solidarité» préconisé par la FNASCE, pour aider éventuellement des collègues sinistrés.

En 2012, aucune aide n'a été demandée.

PLAQUES FUNERAIRES ET BOUQUETS

En 2012, la section Entraide a pris en charge l'achat de plaques funéraires, de bouquets et de cadeaux (départ présidence et retraite) (327 €).

CINEMA

233 tickets cinéma ont été vendus en 2012 au prix de 6 € - **Aide ASCET : 92 € soit 40 centimes €/ticket.**

La baisse des ventes de 60% par rapport à 2011 est justifiée sûrement par le prix du ticket équivalent à celui acheté avec la carte cézam.

SUIVI BUDGET : Le budget de la section Entraide était de 4 400 € pour 2012. Les dépenses engagées se sont portées à 3 630 € soit un solde positif de 770 €.

*_*_*_*_*

POUR 2013

Les **demandes de séjour familial gratuit** sont déjà faites.

- Pour les vacances de printemps 2013, une famille a fait la demande, cette demande a été satisfaite (la mer)
- Pour les vacances d'été, un famille a fait la demande, malheureusement cette demande a été refusée.

RAPPEL des conditions :

- demande autorisée à minima tous les 2 ans – Si l'adhérent a bénéficié d'un séjour l'année N-1, il ne peut prétendre à un autre l'année N
- attention, bien renseigner la case « distance souhaitée » et le tableau des personnes participant au séjour

MODIFICATION : la non-imposition n'est plus désormais le critère d'attribution obligatoire. Dans le cadre de la réforme fiscale, pour respecter une équité totale sur les dossiers de demande de séjours, il est pris désormais en compte le seuil maximal des Revenus Mensuels de Référence fixé à 860.

Nota : les ressources de la famille à mentionner dans le formulaire sont dans un premier temps « *les salaires et assimilés nets déclarés avant déductions* »

Concernant **la saison »retraités** »

Pour les retraités, des séjours gratuits sont offerts dans les même conditions que pour les familles (non imposable...) hors période scolaire (du 28/04 au 1/07 et du 1/09 au 16/09).

La demande peut être faite toute l'année (pas de date limite comme pour les séjours familiaux)

Pour tout renseignement (ou ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou internet), vous pouvez contacter l'ASCET 82 – 2 quai de Verdun à Montauban ou contacter :

Sylvie Sousbanc, vice-présidente entraide au 05 63 22 25 93

Betty Fouquet, secrétaire au 05 63 22 23 97 ou le mercredi après-midi au 05 63 22 23 10

Offre séjour gratuit

1 semaine pour un séjour gratuit sera offerte en 2013. Nous avons retenu le même gîte que l'an passé à MONCLAR DE QUERCY pour la semaine 30 (du 20/07/13 au 27/07/13).
Ce séjour vient d'être attribuée à une famille de 4 personnes de Charente-Maritime.

Concernant les **unités d'accueil**, les demandes doivent être faites par internet sur le site de la FNASCE (www.fnasce.org) à la section « Unités d'accueil » - identifiant : *fnasce*, mot de passe : *passion* – puis vous choisissez la rubrique «unités d'accueil de toute la France» et en fonction du département souhaité des fiches s'affichent avec tous les renseignements.

Pour ceux qui n'auraient pas internet, l'ASCET locale se tient à votre disposition pour remplir les demandes informatiques et faire suivre les demandes auprès de la FNASCE.

Vous pouvez contacter la secrétaire Betty Fouquet (05 63 22 23 97) ou à la permanence de l'ASCET 82 le mercredi après-midi au 05 63 22 23 10.

Si votre demande entraîne un refus de la part de l'ASCET gestionnaire, n'hésitez pas à refaire une demande l'année suivante en joignant la lettre de refus. En principe, les ASCET essaient de satisfaire le plus grand nombre de demandeurs mais bien sûr, au cours de plusieurs années.

L'**arbre de Noël** aura lieu, bien sûr, en décembre avec la traditionnelle distribution de jouets et de goûters. Le partenariat avec le CLAS continuera pour proposer un goûter (petits fours et boissons) aux adultes après le spectacle.

L'**aide au voyage enfant** sera accordée en fonction du programme régional 2013 et des inscriptions éventuelles.

L'intervention de l'ASCET au titre de la cantine, les secours, les prêts, l'aide exceptionnelle reste prévue pour 2013.

En 2013 comme déjà depuis 2 ans, une participation pour les **tickets cinéma** de 0,40 € par ticket sera prévue afin de ramener le tarif du ticket cinéma à **6 €**, tarif équivalent à celui obtenu avec la carte CEZAM. Les tickets sont à retirer auprès de Sylvie Sousbanc au 05 63 22 25 93.

Les tickets sont valables dans les CAP'CINEMA de Montauban, Agen, Périgeux, Carcassonne...

La participation pour l'achat de **cartes CEZAM** continue et couvrira environ une quarantaine de familles (1,8 € par titulaire et 1 € par ayant-droit).

L'interlocuteur ASCET82 est Corinne Espagnolle au 05 63 22 23 63

Nous incitons fortement nos adhérents à payer voyages, sorties, animations avec les **chèques vacances**.

Attention, les cotisations ASCET ne peuvent pas être payées avec les chèques-vacances.

Les conditions d'attribution de la prestation "Chèque-vacances" ont été modifiées en octobre 2011 afin de renforcer l'attractivité de cette prestation et d'élargir le nombre de bénéficiaires:

- la création d'une nouvelle tranche de bonification de l'État de 30% pour les agents aux revenus les plus modestes ;
- la revalorisation de 15% du revenu fiscal de référence plafond.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site :

www.fonctionpublique-chequevacances.fr

En tout état de cause, l'ASCET82 se tient à votre disposition

Sylvie SOUSBANC : vice-présidente – 05 63 22 25 93

Christine HUERTAS : secrétaire – 05 63 22 25 40

Radouan JALID : trésorier – 05 63 93 81 08